



Communiqué de presse

Date 07 juin 2016 / Version actualisée le 14 juin 2016

Rapport annuel 2015 : Incidents racistes recensés par les centres de conseil

Une grande partie des incidents racistes signalés aux centres de conseil concernent le monde du travail, comme le montre le rapport 2015 du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme. Les formes de discrimination les plus fréquentes sont les insultes, les traitements dénigrants et les inégalités de traitement. La xénophobie vient en tête des motifs, suivie par le racisme anti-Noirs. On observe par ailleurs une augmentation des cas d'hostilité envers les personnes musulmanes.

Les 239 cas de discrimination raciale analysés proviennent des 18 centres membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, présents dans l'ensemble de la Suisse. Le rapport 2015 confirme une tendance nette qui se dégage depuis de nombreuses années : le monde du travail (marché du travail et lieu de travail) reste un des domaines les plus touchés par la discrimination, avec 47 incidents recensés. Après la xénophobie en général, le racisme anti-Noirs (60 incidents) est le motif de discrimination le plus fréquemment signalé, suivi par l'hostilité envers les personnes musulmanes (53 cas, soit une hausse de 11 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Le rapport présente des graphiques synthétisant l'analyse statistique des incidents recensés par les centres de conseil ainsi qu'une vaste palette de cas illustrant le phénomène du racisme. Il met aussi en lumière la qualité et la diversité qui caractérisent depuis des années le travail des centres de conseil. Ceux-ci fournissent en effet des informations générales et des conseils juridiques, apportent un soutien psychosocial mais aussi une précieuse contribution en matière de résolution des conflits. Ils assurent également l'aiguillage des clients en les redirigeant si nécessaire vers d'autres services spécialisés, vers des cabinets d'avocats, des spécialistes en psychologie ou en médecine ou encore vers la police.

C'est l'association *humanrights.ch* qui agrège les données sur les incidents racistes fournies par les centres de conseil, avant de les analyser en collaboration avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Le rapport paraît cette année dans un nouveau format, avec des catégories d'incidents racistes légèrement adaptées, qui permettent toutefois la comparaison avec les années précédentes.

Renseignements complémentaires :

Le rapport 2015 « Incidents racistes recensés par les centres de consultation » est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, Hallerstrasse 23, 3012 Berne, tél. 031 301 92 75, beratungsnetz@humanrights.ch.

Interlocuteurs :

Giulia Brogini, responsable de la CFR, 058 464 12 83, giulia.brogini@gs-edi.admin.ch
David Mühlemann, chef de projet, 031 301 92 75, humanrights.ch, beratungsnetz@humanrights.ch